

Ville de



## ARRÊTÉ N° 2014/18

### portant délégation de signature aux adjoints

Le Maire de la Commune de ST BENOIT DE CARMAUX,

VU le Code Général des Collectivités Locales,

VU l'article L 2122-21 relatif aux attributions du Maire, exercées au nom de la Commune,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation en date du 29 mars 2014 de :

- Madame Djamila VEDEL en qualité de première adjointe au maire,
- Monsieur David THOMAS en qualité de deuxième adjoint au maire,
- Monsieur Philippe VERGNES en qualité de troisième adjoint au maire,
- Monsieur Jean-Marc CINTAS en qualité de quatrième adjoint au maire,
- Madame Marie-Pierre GUIRAUD en qualité de cinquième adjointe au maire,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du maire au bénéfice des cinq adjoints suivant l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** - Monsieur le Maire donne délégation de signature, générale et permanente pour remplir les fonctions de Maire, en cas de suppléance, d'absence ou d'empêchement de ce dernier en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Locales à :

- Madame Djamila VEDEL, Première adjointe au Maire,
- En cas d'absence ou d'empêchement de la Première Adjointe, Monsieur David THOMAS, Deuxième adjoint au Maire,
- En cas d'absence ou d'empêchement du Deuxième Adjoint, Monsieur Philippe VERGNES, Troisième adjoint au Maire,
- En cas d'absence ou d'empêchement du Troisième Adjoint, Monsieur Jean-Marc CINTAS, Quatrième adjoint au Maire.
- En cas d'absence ou d'empêchement du Quatrième Adjoint, Madame Marie-Pierre GUIRAUD, Cinquième adjointe au Maire

**Article 2.** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3.** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Tarn,
- Monsieur le Trésorier

notifiée aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la commune

Fait à Saint-Benoît-de-Carmaux, le 15 avril 2014

Le Maire,



Thierry SAN ANDRES

